



Mairie de Radenac - Téléphone : 02 97 22 43 19 - mairie.radenac@wanadoo.fr - www.radenac.fr

Arbre de Noël

Parée de ses plus beaux atours, la salle des fêtes accueillait chaleureusement, le 13 décembre, "l'arbre de Noël" orchestré par les parents d'élèves de l'école Saint Louis. Vêtus en moussaillons, nos petits artistes ont soigneusement interprété un spectacle sur le thème de la marine.

Outre les applaudissements enthousiastes récompensant cette jolie prestation, le Père Noël, venu tout exprès de sa lointaine Laponie, avait dans sa légendaire hotte des friandises à offrir aux petits gourmands.

Les manettes de l'animation furent tenues, tout au long de la soirée, par Julie & Philippe qu'il convient de remercier.

Mission parfaitement accomplie.

Le repas clôturant les festivités prolongeait ce moment convivial.

Pour ne pas oublier.

La cérémonie en mémoire des hommes tombés pour la patrie débuta par une marche allant de la mairie au monument aux morts où une gerbe de fleurs fut respectueusement déposée.

En présence de Guy Parisse, président de la FNACA, de Gérard Fiore, commandant de gendarmerie et d'une assistance recueillie, le Maire fit la lecture de la lettre ministérielle rendant hommage aux anciens combattants. Une minute de recueillement suivit ce discours avant de laisser place à la Marseillaise et au chant des Partisans.

Arbre de Noël



Commémoration du 11 novembre



Bonne année, Bonne santé 2015 !

Lors de la cérémonie des vœux nous avons observé une minute de silence ensemble suite aux tragiques événements qui ont touché les journalistes de Charlie Hebdo, qui ont touché les policiers, les juifs de l'hypercacher. Submergés par l'émotion nous devons toutefois analyser ces événements et garder en mémoire l'esprit du 11 janvier pour ne pas vivre dans la crainte, pour vivre debout.

Dans ce contexte particulier nous avons évoqué le bilan de l'année écoulée. En quelques chiffres : notre population reste stable (10 décès - 10 naissances) ; moins de permis de construire mais la concrétisation des nombreux permis délivrés pendant l'année 2013. Nous améliorons nos finances : la dette par habitant est passée de 558€ à 492€.

L'événement majeur pour la municipalité aura été l'élection au mois de Mars d'une nouvelle équipe suivant un mode de scrutin inédit. Des travaux importants se sont concrétisés : la halte randonnée au plan d'eau améliorant cet espace de loisirs, les ateliers municipaux qui offrent de bonnes et dignes conditions de travail à nos agents.

Nos associations auront proposé de nombreuses manifestations parmi lesquelles je retiendrai les deux tours de Bretagne masculin et féminin qui ont apporté la foule dans notre petite cité. Merci encore aux bénévoles qui ont contribué à cette réussite.

Que nous réserve 2015 ?

2015 sera une année calme en terme d'investissement. Nous avons engagé une réflexion sur l'aménagement du centre bourg. Cette année sera par conséquent une année d'étude et de concertation pour mener à bien ce projet. Nous en profiterons pour refaire de la trésorerie afin de pouvoir financer cet aménagement.

Nous serons attentifs à notre économie locale et nous soutiendrons les projets qui font avancer notre territoire...

Essayons de regarder le bon côté des choses et comme le dit si bien Chateaubriand : « le passé n'est rien dans la vie, le présent est moins encore. C'est à l'avenir que l'on se fie pour donner joie et trésors. »

Alors, à tout un chacun, j'espère que 2015 vous apportera joie et que les trésors, vous saurez les trouver là où ils se cachent !

Vive Radenac !



Sommaire

Mot du MaireP 2

La Vie Municipale

Etat CivilP 4

Urbanisme P 5

Conseils Municipaux.....P 6-14

Temps fortsP 15-18

Informations.....P 19

Ecole Saint LouisP 20-23

La Vie Associative.....P 24-26

Animation.....P 27

Pontivy CommunautéP 28

Radenac RétroP 29

Radenac Météo.....P 30

Numéros utiles.....P 30-31

Etat civil

Naissances



Antoine EONNET FRÉMICOURT

Né le 03 novembre à Noyal-Pontivy,
Premier enfant de Jean-françois Eonnet et Edwige Frémicourt
demeurant à Kerbasco

Eléa MOISAN

Née le 27 décembre à Noyal-Pontivy,
Fille de Caroline et Sébastien Moisan
et sœur de Zoé (6 ans)
demeurant Rue de la chouannerie



Adèle MOISAN

Née le 31 janvier à Noyal-Pontivy,
Fille de Yoann Moisan et Anna Le Toquin
et sœur de Margaux (3 ans et demi)
demeurant à Kerroperet



Décès

Le 9 novembre à Radenac, Christiane LE GENTIL, 87 ans, Kervenallec.

Le 13 novembre à Noyal-Pontivy, Jean Claude FABLET, 67 ans, 2, rue du souvenir.

Le 10 décembre à Noyal-Pontivy, Thérèse BLANDEL, 87 ans, Keryaval.

Le 04 janvier à Noyal-Pontivy, Robert PHÉLIZON, 86 ans, 18 rue de la chouannerie.

Le 24 janvier à Noyal-Pontivy, Bernadette LE CAM née OLIVO, 89 ans, Nespy

Avis de mention de décès

Le 26 novembre à Ploërmel, Léon RENARD, né au bourg le 7 octobre 1936.

Le 14 décembre à Noyal-Pontivy, Jean Paul ETIENNE, né au bourg le 10 mai 1945.

Le 18 décembre à la Roche-Sur-Yon (Vendée), Marie LAMOUR, née à la Noë du Bourg le 20 octobre 1947.

Le 21 décembre à Ploërmel, Thérèse ETHORÉ, née aux Bois le 19 juin 1924.

Déclarations préalables

Le Guennec Gilbert, le Herbon, pose de panneaux photovoltaïques
Vorenger Justine, St-Fiacre, clôture

Permis de construire

Ecole Saint-Louis, 13, rue du stade, aménagement des combles.
Cocherel Maxime, Halloy Adeline, Le Clos du Parc, Habitation
M. Mme Rollet, la Bottine, modification extérieure

Terrains disponibles à la vente

Lotissement du Clos du Parc : 2 Lots viabilisés :
Lot n° 7 : 894 m2, Lot n° 8 : 714 m2

Rue de la Maladrie (dir étang) : 3 lots viabilisés :
Lot A : 850 m2, Lot B : 850 m2 Lot C : 729 m2 + parcelle attenante

Divers

La mairie vend 2 stores-banne qui mesurent 3m26 de large chacun.
Couleur de la toile: beige.
Commande manuelle. Prix: 500€ l'unité. S'adresser en mairie pour plus de renseignements.

Ordures ménagères

A partir du 15 septembre, le jour de collecte des ordures ménagères est modifié.
La collecte passe du JEUDI au VENDREDI pour le bourg et au LUNDI pour la campagne.

Calendrier des permanences de la mission locale

La permanence se tient les **3^{ème} JEUDI de chaque mois à la Mairie de ROHAN de 9 H 15 à 11 H 30**
(jeudi 15 janvier, jeudi 19 février, jeudi 19 mars,
jeudi 16 avril, jeudi 21 mai et jeudi 18 juin.)

Conciliateur de justice

En désaccord avec une personne, un commerçant, une entreprise, un propriétaire...
Recherchez l'accord amiable en vous adressant au CONCILIATEUR DE JUSTICE
(entièrement GRATUIT, il peut vous éviter un procès)
Ses permanences : le 1^{er} MARDI de chaque mois de 10 h à 12 h à la mairie de Réguiny
et de 14 h 30 à 16 h 30 à la mairie de Josselin.

Séance du 20 Novembre 2014

Projet d'extension de la sablière du moulin - Groupe LAFARGE

A la demande de monsieur le Maire, madame Alice MOREAUX, responsable Foncier Environnement de Lafarge Granulats France fait une présentation du projet d'extension de la sablière du Moulin. Elle précise qu'une réserve de sables et de graviers se situe dans le périmètre rapproché du captage du Perthu Rouge. Les services de l'Etat, Eau du Morbihan et la Société LAFARGE étudient la possibilité d'exploiter ce gisement. Une solution pourrait être envisagée si une ressource en eau suffisante pouvait être trouvée ailleurs pour se substituer au captage actuel. Il est envisagé de créer un nouveau captage si les études sont concluantes sur le secteur de l'ancienne sablière de Quilian. Monsieur le Maire souhaite qu'un avis de principe sur ces travaux soit pris par le conseil municipal. Il souligne l'intérêt général de ce projet et rappelle les enjeux sociaux économiques (préservation de l'emploi, soutien à l'activité industrielle) d'un tel projet ainsi que sur les retombées financières locales.

Des observations sont émises sur la réglementation et les contraintes relatives aux périmètres de captage dont les règles sont strictes pour les exploitants de ces terrains.

Monsieur Bernard LE BRETON précise que pour des raisons professionnelles en sa qualité de géomètre expert travaillant pour la Société Lafarge, il ne prendra pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux démarches engagées pour l'extension de la sablière du moulin, telles que présentées par la Société Lafarge sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et d'être vigilant sur la définition du futur périmètre de captage.

Vente bande de terre : M. et Mme Pierre EONNET

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide la vente de la bande de terre qui jouxte les parcelles ZN 64, 65 et 11 pour une surface d'environ 1230 m² à Mr & Mme Pierre EONNET au prix de 0.40 € le m².

Vente d'une partie de la parcelle ZB 115 – M. Florent KERSUZAN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de monsieur Florent KERSUZAN résidant à Roscoët Fily en REGUINY d'acquérir au bois de Lambilly une partie de la parcelle ZB 115 jouxtant la propriété de Mr & Mme Gaëtan POULET. Le Conseil Municipal accepte la vente de 287 m² au prix de 2.50 € le m².

Vente de terrain - Parcelle ZA 244

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande des propriétaires riverains de la parcelle ZA 244 au lieudit "La fontaine aux chats" messieurs Jérôme DOUMANGE et Olivier LE MOUEE qui envisagent d'acquérir par moitié la parcelle susvisée d'une superficie de 737 m². Le Conseil Municipal accepte de vendre à M. & Mme Jérôme DOUMANGE et M. & Mme Olivier LE MOUEE la parcelle ZB 244 d'une superficie globale de 737 m² au prix de 2.50 €.

Délégation de signature : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rend compte de la prorogation de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole du Morbihan d'un montant de 150 000 €.

Délégation de signature : Contrat de prestation d'analyses

Monsieur le Maire rend compte du coût de la prestation de service du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour la cantine à savoir 480.16 € H.T. pour l'année 2015.

Demande de subventions "complément"

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le complément des demandes de subventions de l'école Saint-Louis pour le voyage scolaire sur le thème de la Bretagne ainsi que la demande de l'école Saint-Joseph de Ploërmel pour une prise en charge du surcoût des frais de repas. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de sursoir sa décision à l'avis de la commission des affaires scolaires pour la subvention de l'Ecole Saint-Louis et de soumettre la demande de prise en charge du surcoût des frais de repas au CCAS.

Tarifs loyers : Logements rue Anne de Bretagne et des Boulards

Suite aux travaux qui ont été réalisés, le Conseil Municipal fixe à 420.00 € le montant du loyer du logement "rue Anne de Bretagne", fixe à 430.00 € le montant du loyer du logement "rue des Boulards", fixe à 15,00 € le montant du loyer du garage "rue des Boulards".

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité d'instaurer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, compte tenu notamment du contexte économique, de ne pas instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communal.

Travaux rue Anne de Bretagne

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise PASCO pour un montant de 5046.00 € H.T. pour les travaux de peinture du logement rue Anne de Bretagne.

Travaux divers (Abattage de haies + entretien des bois)

L'entreprise AETAS de PLEUGRIFFET réalisera des travaux d'abattage de haies près du cimetière et à l'entrée du terrain de football. De plus, il est proposé de réaliser des éclaircies dans le bois de Lambilly qui seront réalisées par les Etablissements Alain BOUGEARD de PLAINTEL (22940).

Achat de guirlandes + panneaux de signalisation

Pour raison de sécurité des panneaux de signalisation "priorité à la circulation venant en sens inverse" seront installés dans le rétrécissement de la rue des Boulards. Des guirlandes seront achetées et différents emplacements ont été retenus par le bureau municipal. Des prises de courant seront installées.

Informations

Local Commercial : Il est décidé de ne pas remplacer le chauffe-eau du local commercial qui à ce jour est peu utilisé. Le devis des Etablissements JAN était de 1 410,00 €.

Panneaux photovoltaïques : La mise en service de la production des panneaux photovoltaïques installés sur le garage des services techniques est prévue le 04 décembre 2014.

Animations estivales de Pontivy Communauté : Par courrier du 30/09/2014, Pontivy Communauté remercie la commune d'avoir mis à sa disposition la salle des lutins pour la réalisation de l'animation "La magie du carton" qui a eu lieu le 8 août dernier à laquelle 17 personnes ont été sensibilisées.

Cross Départemental : Un remerciement chaleureux de UGSEL Morbihan est adressé à la Commune pour la mise en place du cross départemental qui s'est déroulé le 05 novembre 2014.

Travaux Chapelle Saint-Fiacre : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour des raisons de sécurité, il ne sera plus possible d'utiliser les cloches de la Chapelle Saint-Fiacre.

Semaine Européenne de la réduction des déchets : Un atelier création de bijoux "tout en récup" est organisé le mercredi 26 novembre 2014 à la salle Saint-Fiacre de 14H à 16H dans le cadre des ateliers organisés pendant la semaine Européenne de la réduction des déchets du 22 au 29 novembre 2014.

Assemblées Générales : Monsieur le Maire précise qu'il a participé aux assemblées générales du Comité des Fêtes ainsi que de l'OGEC de l'Ecole Saint-Louis.

Circuit Jean Robic : Monsieur Kléber LENORMAND informe l'assemblée du changement de circuit de Jean Robic qui fera dorénavant 3,450 Kms.

Excusée : Mme TATTEVIN Magali

Séance du 18 décembre 2014

Parc éolien de "Vachegard"

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la rencontre avec un bureau d'études pour la création d'éolienne sur le secteur de "Vachegard" et précise qu'il serait effectivement possible d'y implanter deux autres éoliennes respectant le cadre du schéma régional de l'éolien. Ces futures éoliennes pourraient être situées à proximité immédiate du parc d'activités de "Vachegard".

Monsieur le Maire précise les enjeux environnementaux d'un tel projet qui augmenterait l'autonomie énergétique du territoire et il rappelle les retombées financières pour les différents partenaires (Particuliers, Pontivy Communauté, Commune ...).

Il est sollicité un avis de principe sur la mise en place de nouvelles éoliennes sur le secteur de "Vachegard". Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de nouvelles éoliennes sur le secteur de "Vachegard".

Convention de mise à disposition du service communautaire SIG

Le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition du service communautaire SIG (système d'information géographique) aux communes adhérentes de Pontivy Communauté. Ce SIG contient des applications qui concernent notamment les compétences communales (cadastre, documents d'urbanisme, voirie communale) et intercommunales (eau et assainissement, économie, zones d'activités, logement, voirie intercommunale, tourisme).

Tarifs 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2015 les tarifs suivants :

Photocopies 2015 : La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) : 0.27 €, la photocopie pour les associations (A4 Recto) : 0.10 €, la photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) : 0.51 €, la photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) : 0.20 €

Salle Saint-Fiacre 2015

TARIFS				
TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		100.00 €	100.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal)	97.00 €		263.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	123.00 €	147.00 €	263.00 €	263.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	51.00 €	61.00 €	97.00 €	97.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	40.00€			
Caution	Forfait de 412.00 €			

Il est précisé : que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,, que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations radenacoises 200 couverts, que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1cuillère à café ainsi qu'une tasse à café, que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant, qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit : le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour, le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée. Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

Location de la vaisselle 2015

Désignation	Prix	Casse	Désignation	Prix	Casse	
Forfait 20 couverts	16.00 €	Voir tarif ci-dessous	Corbeille à pain	0.06 €	6.94 €	
Assiette Plates Blanches	8.00 €**	3.58 €	Saladiers duralex	0.07 €	6.12 €	
Assiette creuse		3.58 €	Plateaux	0.07 €	9.99 €	
Assiette dessert		2.53 €	Support plats	0.07 €	5.89 €	
Fourchette		0.55 €	Plaques à rôtir	0.07 €	17.64 €	
Cuillère à soupe		0.55 €	Plateau à fromages	0.07 €	5.89 €	
Cuillère à café		0.28 €	Essoreuse	0.07 €	3.51 €	
Couteaux		0.71 €	Grand faitout	0.07 €	17.64 €	
Verres savoie 19 cl		0.07 €	1.80 €	Grande marmite	0.07 €	17.64 €
Verres savoie 12 cl			1.80 €	Grand égouttoir	0.07 €	17.64 €
Verres scotland 22 cl	1.44 €		Grande louche	0.07 €	4.71 €	
Verres scotland 17 cl	1.44 €		Pots à lait	0.07 €	10.77 €	
Verres digestif	1.44 €		Pichets	0.07 €	8.34 €	
Coupes champagne	0.07 €	1.61 €	Grand écumoir	0.07 €	4.69 €	
Tasses à café	0.07 €	1.61 €	Couteau à pain	0.07 €	5.89 €	
Pots à café	0.07 €	17.64 €	Planche à pain	0.07 €	5.89 €	
Cafetière	5.43 €	*	Plats creux rond	0.07 €	6.29 €	
Louche	0.07 €	4.36 €	Verres ordinaires	0.07 €	0.90 €	
Plats ovales	0.07 €	5.89 €	Verres bar	0.07 €	0.90 €	
Légumiers	0.07 €	13.45 €	Essoreuse grand modèle	1.78 €	*	

* Coût de la réparation

** Location de vaisselle non comprise dans le forfait.

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

Concession du cimetière 2015 : 70 € pour une concession de 15 ans, 100,00 € pour une concession trentenaire et 200.00 € pour une concession cinquantenaire. Il est rappelé que la répartition du produit des concessions est fixée au 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS.

Columbarium 2015 : Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes : **360 €** pour 15 ans, **696.00 €** pour 30 ans, **1 117 €** pour 50 ans. Il est rappelé que la répartition du produit des concessions est fixée au 2/3 à la Commune et 1/3 au CCAS.

Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2015 : Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes. une participation de 16.00 € par jour, une caution de 54,00 € qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

Divers 2015 : Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de Radenac lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à 136.00 € (délibération initiale du 26/09/2011). Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Avance remboursable de la Commune vers le budget photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle que le budget photovoltaïque est un budget hors TVA et que le remboursement de la TVA est généré par la déclaration en fin de trimestre occasionnant par ce fait un déséquilibre du budget. Il est décidé de mettre en place une avance remboursable de 10 000 €.

Décisions modifications - Budget Commune et Le Clos du Parc

Le Conseil Municipal valide les différentes opérations modificatives du budget de la commune et du lotissement Le Clos du Parc.

Travaux aménagement abord mairie

Le devis relatifs aux travaux d'eaux usées et pluviales et de réfection de la cour aux abords de la mairie de la SARL KERSUZAN d'un montant de 4 139.50 € H.T. est accepté.

Vente d'une partie de la parcelle ZB 115 – M. Florent KERSUZAN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération relative à la vente d'une partie de la parcelle ZB 115 de 287 m² au nord de la parcelle le long de la route départementale 117 à monsieur Florent KERSUZAN et précise que celui-ci souhaiterait également acquérir une autre partie de 73 m². Le Conseil Municipal fixe à 12,00 € le prix du m² classé en zone constructible.

Vente d'une partie de la VC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur et Madame Anthony VERA résidant à Cassac en vue d'acquérir une partie de la voie qui borde leur propriété. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquiescer à leur demande sous réserve de solliciter l'avis des riverains et fixe à 2.50 € le prix du mètre carré. Il est rappelé que madame Aurélie VERA n'a pas pris part au débat.

Demande de subvention : Sortie scolaire 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision relative à la demande de subvention de l'Ecole Saint-Louis pour la sortie scolaire et propose de définir une règle d'attribution pour les sorties scolaires de l'Ecole Saint-Louis. Il est décidé de participer à hauteur de 75 € une année sur deux pour les élèves de CM.

Informations

Subvention d'équilibre : Lotissement Le Clos du Parc. Il est décidé de reporter la subvention d'équilibre.

Divers : Population 2015 : La population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2015 pour la Commune est de 1024 habitants.

Médaille d'honneur : Par décision du Préfet en date du 09 décembre 2014, madame Annie PICHOT a reçu la médaille d'argent d'honneur Communale pour récompenser son dévouement au service de la collectivité.

Cérémonie des vœux : La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le samedi 10 janvier 2015 à 11H00.

Conseil Municipal : Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au 22 janvier et 26 février 2015 pour le vote des budgets.

Courrier de Mr Éric LE GREL : Par courrier du 17 novembre 2014, monsieur LE GREL, vendeur de crustacés informe la municipalité qu'il n'assurera plus de permanence le dimanche matin.

*Excusé ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. GICQUEL David
Excusées : Mme GICQUEL Albertine, Mme TATTEVIN Magali*

Séance du 22 Janvier 2015**Installations classées : Dossier éolien de V.S.B.**

Monsieur le Maire présente un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement déposé par la société V.S.B. énergies nouvelles domiciliée Espace Performance - Bâtiment 1 - 35760 SAINT-GREGOIRE, en vue d'obtenir l'autorisation pour exploiter au lieu-dit "La Lande de Vachegare" en BULEON, un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Adhésion au service commun "instruction du droit des sols"

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir du 1er juillet la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) n'instruira plus les autorisations d'urbanisme de la commune. La commune n'ayant pas de service instructeur, il est proposé que ce service soit exercé par Pontivy Communauté. Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun « instruction du droit des sols » de Pontivy Communauté à compter du 1er mai 2015.

Création du service d'assistance administrative et technique

Monsieur Le Maire expose ce qui suit : Depuis 2002, la DDTM assurait des missions d'assistance technique aux communes, notamment dans le cadre de leurs programmes de voirie (dispositif ATESAT – Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Ce dispositif a pris fin au 31 décembre 2013. Face au désengagement de l'Etat et pour accompagner l'effort de Pontivy Communauté envers les communes au travers des dispositifs de mutualisation, le conseil communautaire du 9 décembre 2014 a décidé la création d'un service commun « d'assistance technique et administrative aux communes dans le cadre de la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux ». Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun « Assistance technique et administrative aux communes dans le cadre de la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux » de Pontivy Communauté à compter du 1er mars 2015 sous réserve du nombre de communes adhérentes au service et par conséquent de la participation réelle de la commune.

Pontivy Communauté : Attributions de compensations 2014

Le montant de l'attribution compensatrice définitive de Pontivy communauté pour la Commune de Radenac est de 32 448 €.

Fonds de concours : "Santé publique"

Le conseil communautaire de Pontivy communauté, réuni le 09 décembre 2014, a décidé de créer un nouveau fond de concours spécifique "Santé publique". Le conseil municipal émet un avis favorable à la création du fonds de concours "Santé publique".

Intégration des communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec - Evaluation des charges transférées

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la délibération du conseil communautaire n° 03-CC09.12.14 relative à l'évaluation des attributions de compensation des communes de Mûr de Bretagne et de Saint-Connec qui ont rejoint Pontivy Communauté le 1er janvier 2014. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au montant des attributions de compensation pour les communes de Mûr de Bretagne et de Saint-Connec qui est de 382 207 € pour la commune de Mûr de Bretagne et de 7 082 € pour la Commune de Saint-Connec.

Garantie d'emprunt : Ecole Saint-Louis

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de l'OGEC de l'école Saint-Louis de la possibilité d'octroyer une garantie d'emprunt pour les travaux d'aménagement de l'Ecole faisant l'objet d'une demande de permis de construire. Le Conseil Municipal accepte de garantir l'emprunt contracté par l'OGEC à hauteur d'environ 80 000 €. Il est précisé que messieurs David Gicquel et Philippe Dedieu n'ont pas pris part au vote.

Participation aux frais de transports scolaires : Frais administratifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des frais administratifs liés au service des transports scolaires sont facturés à la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'au titre de l'exercice 2014/2015 le montant sollicité pour la commune de Réguiny est de 20 € par élève. Il est rappelé que tous les organisateurs de transports scolaires sollicitent les communes pour les frais administratifs. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et à mandater les frais administratifs liés au service des transports scolaires.

Transfert de l'exercice de la compétence "Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable (IRVE)" au Syndicat Morbihan Energies

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Morbihan Énergies engage un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). Le Conseil Municipal décide de l'implantation d'une borne de recharge dont le coût est d'environ 12 000 € pris en charge à 90 % par l'Etat, la Région et Morbihan énergies. La commune fournit le foncier et finance 10 % de l'investissement.

Informations

Débat d'orientation budgétaire : A la demande de monsieur le Maire, une réflexion est engagée sur les projets et les manifestations pour l'année. Travaux envisagés : Aménagement du centre bourg, aménagement de sécurité sur la route de Saint-Fiacre, marquage au sol à la Bottine et Saint-Fiacre, aménagement de la maison de Saint-Fiacre, éclairage public au Pont Ropert, création d'une aire de jeux près du centre de loisirs. Différents budgets pour les manifestations culturelles seront à prévoir notamment pour la bibliothèque, les journées du patrimoine, mil tamm etc... Il est précisé que le tour de France passera à Mûr de Bretagne le 11 juillet 2015 et le 12 à Plumelec.

Divers : Carrière Lafarge : Demande d'autorisation pour l'implantation de deux piézomètres en bordure de chemin communal. Un avis favorable est émis.

Conservatoire de musique : Par mail du 13/01/2015, madame Armelle Gourlaouen précise que trois élèves de la commune sont inscrits au conservatoire de musique.

Méthanisation à la ferme : Monsieur le Maire fait un point sur la méthanisation à la ferme, filière portée entre autre par le Pays de Pontivy.

Commissions : Il est programmé : le 30/01/2015 à 20H00, commission plan local de sauvegarde, le 05/02/2015 à 18h30, commission de finances, le 12/02/2015 à 20h00, commission économie, le 19/02/2015 à 20H00, commission centre bourg.

Banque alimentaire : Madame Claudine Gicquel fait un point sur la banque alimentaire qui dorénavant se déroule sur la commune. 15 familles ont été aidées le mercredi 21 janvier. Les membres du CCAS sont sollicités pour les permanences. En février les membres du CCAS de Réguiny seront sollicités pour la permanence et ceux de Pleugriffet pour le mois de mars.

Absente : Mme Katell CORFMAT (à compter de 21H25)

Excusée ayant donné procuration : Mme LE CALLONNEC Sylvie et Mme Véra Aurélie à M. GICQUEL David

Temps forts à Radenac

Concours des maisons et calvaires fleuris

Visite du jury le 23 juillet 2014

1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la rue :

- 2 - M. Mme Jean-Michel GOUBIOU, Le Herbon
- 3 - M. Mme André LE BRAZIDEC, Le pont-ropert
- 3 ex aequo : M. Mme NEWMAN, Saint-Fiacre
- 4 - M. Mme DENT, Kervenallec

2^{ème} catégorie : décor floral installé sur la voie publique

- 1 - Mme Thérèse RIO, rue Jean Robic
- 2 - Mme Geneviève JEGO, rue Jean Robic

3^{ème} catégorie : façade et balcon

- 1 - Mme Marie GUILLARD, 8, rue des bouiards

4^{ème} catégorie : jardin :

1 - M. Mme Jean LE CAM, La Bottine



1 - M. Mme Alain LE MAY, La Villeneuve



CALVAIRES FLEURIS

1 - 8 septembre 1938



- 2 - La Gréanaie
- 2 ex aequo : Le Pont-Roport
- 3 - Saint-Fiacre
- 4 - Ste Emérentienne

- 4 ex aequo : La Croix Dréan
- 5 - La Croix-Pierre
- 6 - La Noë du Bourg

La remise des prix des maisons et calvaires fleuris samedi 22 novembre à la salle des Lutins.



Une belle entente inter-association



Huit associations qui avaient apporté leur concours au comité des fêtes pour l'organisation des Tours de Bretagne qui se sont déroulés cette année sur la commune, se sont réunies à la salle des Lutins en présence du maire Bernard Le Breton. Nelly Cadio présidente du comité a tenu à partager avec ces associations les bénéfices générés par ces manifestations en remettant à chacune un chèque, juste récompense de leurs efforts.

Le maire : « **L'union fait la force, vous l'avez bien compris, félicitations et merci à tous pour cette entraide inter associations qui a bien fonctionné assurant ainsi le succès des fêtes, en souhaitant que ça continue...** »

Ateliers communaux

Après 5 mois de travaux les employés communaux ont pris possession d'un nouveau local de voirie situé allée des hortensias en attendant la finition de l'atelier avec vestiaires jouxtant la mairie.



Depuis le jeudi 4 décembre dernier les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité que la commune de RADENAC vend à E.R.D.F. Un afficheur installé dans le hall de la mairie permet de suivre de façon continue cette production.



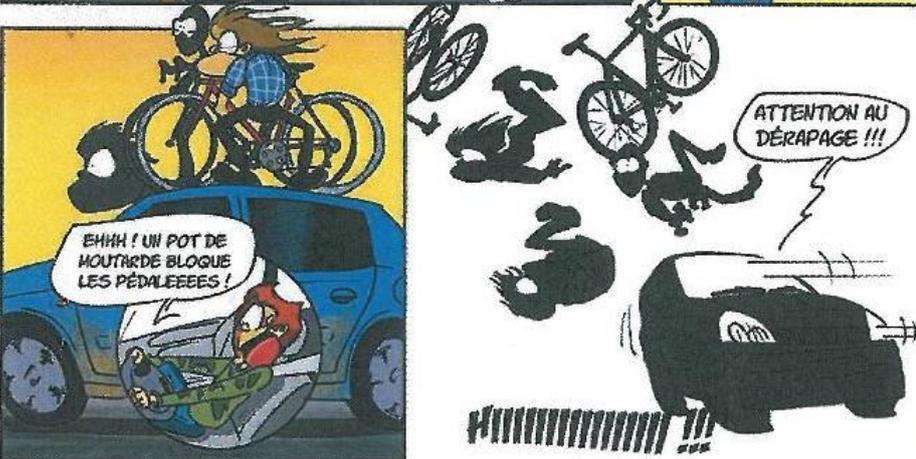
Signalisation



Modification des règles de circulation pour la Rue des Boulards.



Le double sens est conservé mais une priorité est attribuée aux usagers venant de la rue de la bibliothèque vers l'église.



Autres informations

Elections

ELECTIONS DEPARTEMENTALES les 22 et 29 mars. ELECTIONS REGIONALES à l'automne

Frelons asiatiques

Il semble que l'insecte soit arrivé en France (dans le Lot et Garonne), fin 2004, caché dans un chargement de poteries chinoises. Cette espèce prolifère rapidement. Ses nids (qui ne serviront qu'une seule fois) sont sphériques et positionnés souvent à de grandes hauteurs dans les arbres (à plus de 12 m de hauteur), hors de portée des regards. Contrairement aux idées reçues, le frelon asiatique ne serait ni plus dangereux pour l'homme (bien que sa piqûre soit plus douloureuse selon certains experts) ni plus agressif que son cousin européen. Cependant, il est bien plus destructeur envers nos abeilles. Une dizaine de frelons seulement suffiraient à condamner une ruche alors que nos frelons européens s'y attaquent de façon ponctuelle. Rappelons que les abeilles jouent un rôle essentiel pour la biodiversité et que la prolifération de ces frelons pourrait à terme participer à la disparition totale de l'espèce (déjà secouée par la surmortalité due aux insecticides, champignons et virus).



Un nid de frelons asiatiques à la Bottine

Les régions les plus touchées par l'invasion des frelons asiatiques sont l'Aquitaine et tout le sud de la France, mais aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire. Cela va en s'empirant d'année en année jusqu'en Belgique et Hollande. En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, etc ... pour en ressortir **courant février et commencer à s'alimenter. C'est à ce moment que nous pouvons agir en disposant des pièges** dans nos jardins ou sur nos balcons en ville pour attraper ces futures fondatrices de nids: **1 reine = 2 000 à 3 000 individus**. Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles d'eau minérale en plastique, de découper le tiers supérieur et de le retourner dans la partie basse puis verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange de bière brune, de vin blanc (pour repousser les abeilles), et de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à la fin avril. Après cette date les futures reines auront commencé à se reproduire.

Alors à vos pièges ! L'an passé avec 1 seul piège à DAX, 72 frelons ont été éliminés

Ecole Saint Louis

Arbre de Noël



L'arbre de Noël de l'école Saint-Louis de Radenac s'est déroulé le samedi 13 décembre dernier à la salle des fêtes dans une ambiance chaleureuse devant une salle comble. Les enfants en tenue de petits marins ont présenté un beau spectacle qui a beaucoup plu aux parents et amis de l'école qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements. Cette belle soirée s'est prolongée par un repas retenant encore bon nombre de parents et amis de l'école. L'APEL remercie, tous ceux qui ont prêté leur concours et surtout les enfants qui ont assuré le succès de leur fête.

Trois dons pour l'école

Trois associations Radenacoises à l'honneur :
le comité des fêtes, les chasseurs et le club des Fougères ont fait un don à l'école Saint-Louis. En présence de parents et enfants, réunis à l'école, les présidents de ces associations ont remis un chèque à Anthony Le Blay, président de l'OGEC et à Aurélie Véra, trésorière de l'APEL, qui ont vivement remercié leur généreux donateurs pour leur solidarité.

A l'issue de la réunion, le verre de l'amitié a été offert par les associations scolaires à tous les acteurs présents pour sceller cette bonne collaboration entre associations locales.



Le président de l'OGEC a précisé que ces dons serviront à aider en partie aux gros travaux prévus à l'école : aménagement de deux classes à l'étage de sanitaires et d'isolation, en particulier... dont une partie sera réalisée par des volontaires et bénévoles.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La sécurité des enfants est primordiale. Lorsqu'ils prennent les transports scolaires, notre vigilance doit être accrue, que nous soyons organisateur de ce transport, parent, chauffeurs...

Le conseil général du Morbihan a établi un règlement départemental de sécurité et de discipline dans les transports scolaires. Ce document a été remis à chaque famille ayant acheté un titre de transport pour son (ou ses) enfants.

Cependant, eu égard à certains manquements observés dans les cars depuis la rentrée, je tiens à vous rappeler ici les consignes élémentaires de sécurité :

Un règlement de sécurité et de discipline, à l'image des règlements intérieurs des établissements scolaires, est un outil de vie collective. Il définit les "règles du jeu" que chacun doit connaître et respecter.

À LA MONTÉE ET À LA DESCENTE DU CAR

La montée et la descente des élèves doit s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre pour ce faire l'arrêt complet du véhicule. Ils doivent être présents avant l'heure de passage ou de départ du car. Pour les jeunes enfants, (moins de 6 ans) il est très vivement conseillé - pour leur sécurité - qu'un adulte les accompagne le matin et les attende le soir (du bon côté) aux arrêts de car.

Les sacs, serviettes, cartables, paquets de livres et autres objets doivent être placés sous les sièges ou lorsqu'ils existent dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment, le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours, soient libres.

À la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, notamment après avoir attendu que le car soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit correctement dégagée du côté où le car s'éloigne.

Il est interdit d'utiliser, sauf en cas d'accident, les portes arrière des cars (issues de secours).

En cas de non respect de ces règles élémentaires de bonne tenue, le Conseil Général du Morbihan a établi toute une gamme de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion définitive selon les cas.

Le conducteur est tout à fait en droit de relever les faits et les circonstances de l'infraction (nom de l'élève, nom des témoins...)

Les sanctions sont prononcées selon le cas, par le transporteur ou l'organisateur.

Je vous remercie de relire ces consignes élémentaires de bonne tenue avec vos enfants, et de leur en expliquer l'importance.



L'utilisation des transports scolaires n'est pas une obligation.

- Celui qui la demande s'engage donc à accepter les clauses de ce règlement.
- Tout élève qui enfreint ces règles peut se voir exclu du bénéfice desdits transports scolaires.

DANS LE CAR

Chaque élève doit rester assis à sa place pendant le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

L'élève doit obligatoirement porter sa ceinture de sécurité, dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé.

Il est interdit notamment :

- de parler au conducteur sans motif valable,
- de fumer ou d'utiliser des allumettes, des briquets, des pétards,...
- de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit,
- de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours,
- de se pencher au dehors,
- de manipuler des objets dangereux dans le car (couteaux, cutters, compas,...)



La municipalité souhaite que les enfants empruntant ce service **PORTENT UN GILET FLUORESCENT :**

le **matin** et le **soir**, non seulement dans le car, mais également sur le trajet entre votre domicile et l'arrêt du car.

Parents, soyez vigilants, c'est pour leur sécurité...



L'école St-Louis lance une campagne d'appel aux dons en vue de la rénovation du bâtiment principal.



J. SORZ, Edt., Rennes
RADENAC (Morbihan). — Ecole des Garçons, Route de Pleugriffel.



Créée en 1888 sous l'impulsion de M. Benoît LE BRETON, maire, et Mr BOSCHET, recteur, suite à la laïcisation de l'école du Frère SURIN, l'école ST-LOUIS ouvrira le 1^{er} Octobre. En 1949 l'école sera agrandie afin de recevoir deux classes et du théâtre. Les années 80 seront un grand tournant pour l'école avec la création d'une maternelle et la fermeture de l'école St-Fiacre (dite des filles). Après une fin de siècle difficile en effectif (45/50), une quatrième classe sera ouverte en 2006.

Les effectifs s'étant maintenus depuis plusieurs années, nous souhaitons maintenant revoir l'aménagement intérieur du bâtiment principal et créer des sanitaires fermés. En effet l'aménagement intérieur reste une priorité. Les classes deviennent trop restreintes et la structure du plafond suspendu vieillit difficilement

Les travaux consisteront à créer un étage (2 classes) et rénover le bas (2 classes au lieu de 3). Puis des sanitaires extérieurs seront refaits à neuf avec un accès pour une partie extérieure et un accès intérieur pour la salle de psychomotricité. Ainsi les plus petits bénéficieront de sanitaires plus grands, d'une classe plus grande et enfin d'une salle de sieste plus conséquente.

Pourquoi avons-nous besoin de vous ?

L'association de gestion de l'école (OGEC) utilise chaque année une part importante de son budget pour des travaux d'entretien et de réparation.

En 2015, l'école recherche des aides extérieures pour financer ce projet majeur de rénovation.

Pourquoi cela peut-il vous intéresser ?

En devenant mécène :

- * Votre don aura un impact local, immédiat et utile : c'est uniquement pour l'école de RADENAC...
- * Vous participerez à l'éducation des générations futures et à la transmission du savoir et de valeurs
- * Vous bénéficierez d'avantages fiscaux. (Les parents (père et mère) d'enfants scolarisés à l'école St-Louis ne peuvent bénéficier de ces avantages car ils ont un lien direct avec l'établissement.)

Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable.

Exemple : Vous donnez :	Votre don vous revient à :
- 30 euros	- 10 euros
- 50 euros	- 17 euros
- 100 euros	- 34 euros
- 200 euros	- 68 euros

Comment verser votre don ?

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de l'OGEC « don » Ecole St-LOUIS RADENAC et de le renvoyer à l'adresse ci-après : ECOLE SAINT-LOUIS 13 RUE DU STADE 56500 RADENAC
TEL : 02 97 22 46 96

Vous pouvez télécharger le bulletin de participation et de souscription sur le site officiel : <http://www.radenac.fr/ecole-de-radenac.html>

« DONS POSSIBLES JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX »

Les bénévoles sont déjà à l'œuvre

Le vendredi 06 février : les enseignantes, les enfants et les parents disponibles ont déménagé les classes du bâtiment principal vers la salle des lutins.

Les samedis 07 et 14 février l'équipe de l'OGEC, accompagnée de nombreux parents, ont attaqué la partie démolition (les cloisons interclasses, les faux plafonds, linos...) Les travaux dureront jusqu'à la rentrée de septembre prochain, pendant ce temps les cours seront assurés en partie à la salle des lutins et dans la partie récente (actuellement classe des CM).

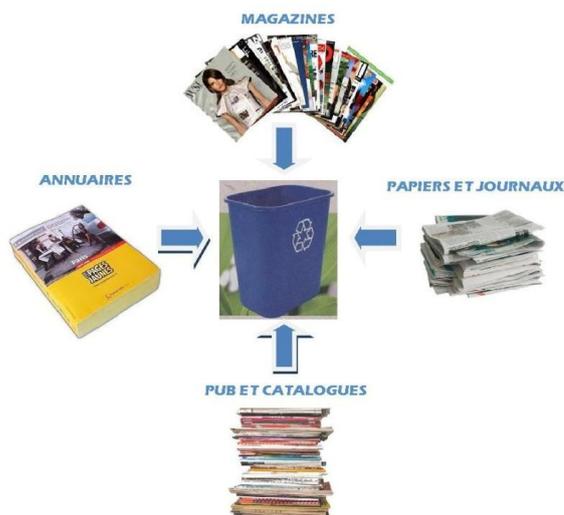


Ramassage de papier pour l'école

Les membres de l'APEL de l'école Saint-Louis de Radenac poursuivent le ramassage de papiers : journaux, annuaires revues, publicités....

Les collectes continuent sous le préau de l'école de 10h00 à 11h30 tous les 3^{ème} samedi de chaque mois

Samedi 21 Février
Samedi 21 Mars
Samedi 18 Avril
Samedi 16 Mai
Samedi 20 Juin



Pensez à collecter vos bouchons plastiques et à les déposer à l'école les jours de collecte de papier (au profit de l'association les bouchons d'amour)

La vie associative

Calendrier des fêtes 2015

CALENDRIER DES FETES 2015			RADENAC
Samedi	21	Jambon à l'os	Vigilante
MARS			
Dimanche	1	Course Cycliste Jean Robic	Comité des fêtes
Samedi	7	Repas des chasseurs	A.C.C.A.
Samedi	14	BELOTE	R.A.J.
AVRIL			
Dimanche	5	Chasse à l'œuf	R.A.J.
Samedi	11	Carnaval	A.P.E.L.
Dimanche	19	LOTO	Club des fougères
Dimanche	19	Concours de pêche Quillian	A.C.C.A.
Samedi	25	Don du sang	salle St-Fiacre
MAI			
Vendredi	1	Randonnée pédestre	Comité des fêtes
Dimanche	3	Concours de pêche Kermacui	Amicale des pêcheurs
Mardi	12	LOTO	Club des fougères
Vendredi	15	LOTO	A.P.E.L.
Dimanche	17	Concours de pêche Quillian	A.C.C.A.
Samedi	30	Assemblée générale	Vigilante
JUIN			
Dimanche	7	Assemblée générale	A.C.C.A.
Dimanche	7	Troc et puces	A.P.E.L.
Dimanche	14	Tournoi de football	Vigilante
Dimanche	21	Kermesse	O.G.E.C.
JUILLET			
Samedi	11	Concours de pêche étang communal	Amicale des pêcheurs
Samedi	25	Concours de boules et palets	Vigilante
AOUT			
Samedi	22	Ball-trap	A.C.C.A.
Dimanche	23	Ball-trap	A.C.C.A.
Dimanche	30	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Jeudi	17	LOTO	Club des fougères
OCTOBRE			
Samedi	17	Soirée disco	A.P.E.L.
Samedi	24	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi	21	Raclette	Vigilante
DECEMBRE			
Samedi	12	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Jeudi	31	Réveillon	comité des fêtes

Association Plein Air

PROGRAMME de Janvier à Avril 2015 ASSOCIATION PLEIN AIR

Les marcheurs de l'association « PLEIN AIR » se sont réunis le samedi 10 Janvier à Pleugriffet pour l'assemblée générale et la galette des rois. L'activité est ouverte à tous et une cotisation annuelle de 15€ a été fixée.

Pour les déplacements 3 € de participation ou plus si plus éloigné. . Le planning a été défini comme le suivant :

DATE	DEPART	SITE	RESPONSABLE	N° TELEPHONE
SAMEDI 24 JANVIER	13H30 RADENAC	RADENAC +FILM DE GERARD	GERARD	02 97 22 43 16
samedi 7 FEVRIER	13H30 PLEUGRIFFET	Bocneuf-La rivière	GILBERTE	06 47 73 14 99
Mercredi 11 FEVRIER	13H30 REGUINY	REGUINY	CELINE	02 97 38 68 73
Samedi 21 FEVRIER	13H30 RADENAC	ST JEAN BREVELAY	Marie- Annick	02 97 60 07 91
samedi 7 MARS	14H00 REGUINY	MALGUENAC	RAYMONDE	06 33 65 98 89
mercredi 11 MARS	14H00 PLEUGRIFFET	GUILLAC	RAYMONDE	06 33 65 98 89
samedi 21 MARS	14H00 REGUINY	COLPO	MARIE-Thé	06 43 69 03 36
samedi 28 MARS	12H00 Pleugriffet	Pleugriffet	Bernadette	06 18 27 41 45
samedi 11 AVRIL	14H00 RADENAC	BROCELIAN DE	PIERROT	02 97 22 40 45
mercredi 15 AVRIL	14H00 RADENAC	ST ALOUESTRE	ANNA	02 97 22 44 49
samedi 18 Avril	14H00 Radenac	PLUMELIN	LILIAN	06 65 31 31 10
samedi 25 AVRIL	10H00 PLEUGRIFFET	SORTIE PIQUE- NIQUE à la journée	GILBERTE	06 47 73 14 99

Rendez vous le **SAMEDI 28 MARS** au restaurant «La fourchette » à Pleugriffet à 12h00 !SUIVI D'UNE RANDO

L'ACCA

L'ACCA a offert un chevreuil à l'association des jeunes chasseurs du 56



Le comité des fêtes

Le prix cycliste Jean-Robic aura lieu le dimanche 1^{er} mars. Les membres du comité des fêtes en dévoilent le nouveau circuit : départ rue de la Chouannerie à 15 h 30, place de l'Église par le sens interdit, rue Anne-de-Bretagne jusqu'à la mairie, rue de la Maladrie jusqu'à l'étang et direction Penhoët, traversée de Penhoët, du Gastenhoët, de la Mare-Audran, des Gohigneux, du Clos-Mat, du Herbon, et retour au bourg. Ce tour compte 3,450 km, que les cyclistes devront parcourir 26 fois. L'arrivée est prévue rue de la Chouannerie.

L'APEL

26



L'APEL école St Louis organise pendant les vacances de février une vente de brioches tressées (600gr) pour financer la classe découverte au mois de juin prochain dans le Finistère des classes de CE et CM. Merci de réserver un accueil chaleureux à nos petits vendeurs en herbe.

La distribution aura lieu à l'école le vendredi 13 mars 2015 à partir de 16h15.

(Uniquement sur réservation, avant le Mardi 24 février 2015, auprès des enfants ou en contactant l'APEL école St Louis au 02.97.22.87.30)

L'école de vélos aura elle aussi un petit circuit, départ à 13 h 30. L'épreuve sera contrôlée par l'Olympic cycliste de Locminé. « **La circulation sera interdite ce jour-là sur l'ensemble du circuit fermé, les routes seront barrées de 12 h à 18 h, un itinéraire de déviation sera mis en place** », a précisé Nelly Cadio, la présidente.



FEVRIER

RADENAC
Salle des fêtes

Samedi 21 Février
à partir de 19 Heures 30

Jambon à l'os

Possibilité à emporter : 8 €
sur réservation 06 70 31 02 96

BAL DISCO

Tarifs : Adulte : 11€ un Kir offert
Enfant - 12 ans : 6 €
Organisation : La Vigilante

Imprimé par nos soins

MARS

RADENAC

Dimanche 1^{er} MARS 2015

24^{ème} PRIX Jean ROBIC

COURSE CYCLISTE

Départ 15 h 30

3^{ème} Catégorie - Juniors
Féminines - Pass Cyclisme

A 13 h 30 :
Course d'attente avec l'Ecole de Vélos

Contrôlée par l'O.C.L. Lominois Organisée par le Comité des Fêtes de Radenac

Evénement



« Dardanus » Avec la Ville de Pontivy

Mise en scène Agnès Brosset.
Création chorégraphique Sandrine Bayou et Andréa Samain

Vendredi 27 mars 2015 à 20h30
Samedi 28 mars 2015 à 20h30
Palais des Congrès de Pontivy

Dardanus est un opéra baroque français où féerie, histoire, mythologie, ballets sont menés par un discours musical magnifiquement maîtrisé. Jean-Philippe Rameau met les vers de Le Clerc de La Bruère en lumière, avec somptuosité, grâce et panache. Les chanteurs et danseurs se donneront avec générosité et talent pour éclairer d'un jour particulier cette œuvre majeure. Ils seront accompagnés par des instrumentistes baroques jouant sur des copies d'instruments anciens. La mise en scène fera voyager le spectateur de Cythère en Phrygie, d'un passé mythologique à un présent éternel, avec rythme et couleurs ! Avec la participation des classes de chant et de danse du Conservatoire.

Sur réservation au 02 97 25 06 16 ou billetterie@pontivy-ville.fr
Tarifs réservation : 9,90 € adultes, 6,70 € pour les -18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi. Sur place au Palais des Congrès : 11,40 adultes, 8,40 € pour les -18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi.

Mai

Vendredi 1^{er} MAI 2015

RADENAC (56)



3^{ème} Randonnée pédestre du MUGUET

3 circuits : 10 - 13 - 15 km

Inscriptions sur place : 3€
à partir de 7h30 à la salle des fêtes
Ouverture des circuits de 8 heures à 10h30

Le café sera offert aux participants avant le départ, ravitaillements sur circuits, un sandwich et une boisson seront également offerts à l'arrivée.

Renseignements : 06 86 76 32 19

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC Imprimé par nos soins

Nouveau à Radenac

NOUVEAU

Votre plombier chauffagiste à proximité de chez vous



YC CHAUFFAGE

Plomberie
Chauffage
Sanitaire
Neuf et Rénovation
Installation et entretien de chauffage central
Création et rénovation de salle de bains

EURL Yann CHASLES
06.84.75.41.42 - 02.97.70.40.31
9 résidence les Pins - 56500 RADENAC



CROQ' & CO



Croquettes pour chiens & chats



Offrez à votre chien et votre chat CROQ & CO

le spécialiste de la croquette
Livraison gratuite à votre domicile sur tout le Morbihan

Demandez la visite de notre Professionnel local

AUDE LAUREAU - Gard'toutou56
Pension canine familiale et conseillère en nutrition animale
06.11.20.88.70





LA VIDANGE DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE : RÈGLES ET ASTUCES

La réglementation française impose que toute vidange de fosses septiques soit réalisée par des vidangeurs agréés par le Préfet. Le non respect de cette réglementation constitue une infraction exposant les vidangeurs à une amende de 1500 € (3000 € en cas de récidive) en application du code de l'environnement. Par ailleurs, la constitution d'infraction pour travail dissimulé peut également être retenue pour ce type d'activité non déclarée d'après le code du travail. Les exploitants agricoles ne disposant pas de cet agrément ne peuvent donc pas réaliser ce type d'activité.

Ceci vise à assurer une traçabilité des matières de vidange ainsi qu'à améliorer la protection sanitaire et environnementale des populations et du milieu naturel susceptibles d'être impactés par des pratiques non encadrées.

Quand vidanger votre fosse ?

La périodicité de vidange d'une fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile.

Pour savoir si votre fosse doit être vidangée, planter un bâton de 1,50 à 2 m dans la fosse afin de vérifier la hauteur de boues dans le fond de la fosse. Si celle-ci atteint au moins la moitié, une vidange est à prévoir, sinon, il n'est pas nécessaire de la vidanger.

Attention, la fosse fonctionne à niveau constant, elle est donc toujours pleine. Aussi, une couche de boues est normalement présente sur le haut de la fosse, au-dessus du liquide. Cette couche est signe de bon fonctionnement de la fosse.

Les vidangeurs agréés

La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet de la préfecture : <http://www.morbihan.gouv.fr/>, ou auprès du SPANC.

Une fois la vidange achevée, un « bordereau de suivi des matières de vidange » est établi, en 3 volets, par l'entreprise agréée. Un des volets de ce bordereau vous sera remis. Il atteste que vous avez réalisé la vidange de votre fosse dans les bonnes conditions. Ce document est à conserver et devra être présenté lors des contrôles périodiques du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Plus d'infos ? Contactez le SPANC de PONTIVY COMMUNAUTE au 02 97 25 01 70 ou sur info@pontivy-communaute.fr

Radenac Rétro

100 ans séparent ces deux clichés !



L'ancienne école dite des filles devenue de nos jours la résidence Ethoré. Le calvaire quant à lui à été transféré de l'autre côté de la route.

AVIS DE RECHERCHE

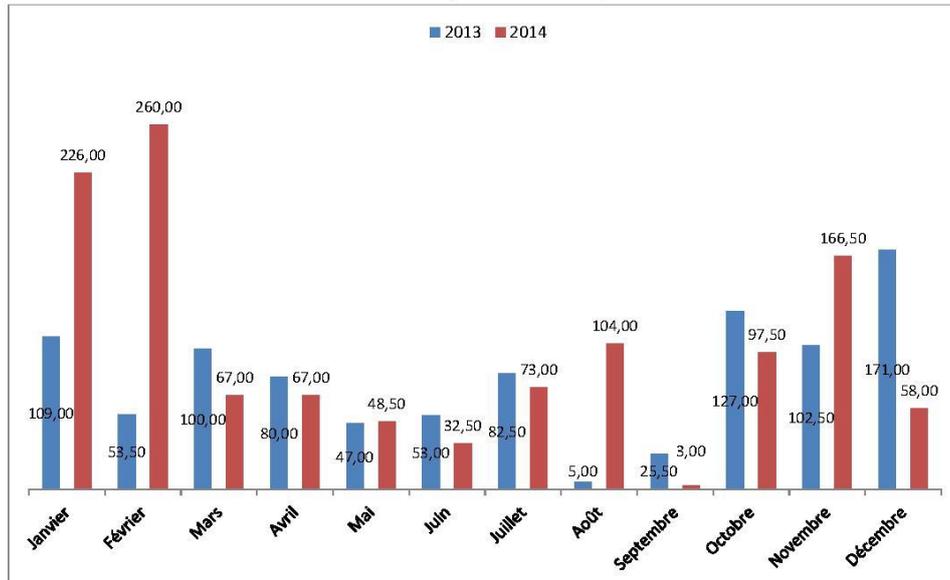
La commission information recherche des documents, photographies et anecdotes anciennes sur notre commune. Merci de prendre contact à la mairie au 02.97.22.43.19



Pluviométrie sur 2 ans

Quantités recueillies au Bois de Lambilly

Source : Bernard Gicquel - Données exprimées en mm



Année 2013 : 956mm - Année 2014 : 1203mm

Détente



Trouvez l'intrus parmi ces bourgs:

Bignan - La Chapelle-Neuve - Buléon - Locminé - Moréac - Moustoir'Ac

Moustoir-Remungol - Naizin - Plumelin - Radenac - Réguiny - Remungol - Saint-Allouestre

Il s'agit de Buléon dont le code postal est 56420. Les autres bourgs sont associés au 56500

Numéros utiles

Assistantes maternelles

Mme Nicole BOULLE	1, rue des sabotiers	02-97-22-42-74
Mme Sylvie LE CALLONNEC	3, rue des lavandières	06-23-08-73-62
Mme Valérie MOUELLO	10, rue des bois	02-97-70-40-62
Mme Angélique PENVEN	6, rue de la fontaine	02-97-70-40-19
Mme Patricia MONTARNAL	la Bottine	02-97-22-41-01
Mme Aurélie Véra	Cassac	02-97-22-87-30

Coordonnées des responsables d'associations

Acca	Etienne Alain	Rue St-Clair	06.74.57.88.05
Acr	pas de nouveau président désigné à ce jour		
Admr	Jean Le May	La Croix Guillard	02.97.38.66.76
Aep	Alain Le May	La Villeneuve	02.97.22.43.37
Amicale des pêcheurs	pas de nouveau président désigné à ce jour		
Apel école St-Louis	Christelle le Bihan	Rue du tertre	06.58.27.02.72
Club des Fougères	Jean Claude Guyot	Nespy	02.97.60.43.30
Comité des fêtes	Nelly Cadio	Kerdéhel	06.86.76.32.19
Energy's Fitness Gym	Audrey Guégan	Les 5 chemins Crédin	
Musculation	Marie-Claire Olivier	Res du Passoué Réguiny	02.97.39.13.89
Fnac	Guy Parisse	Le Pont St Fiacre	02.97.38.68.04
La Vigilante	Yoann Jouchet	Rue des Camélias Buléon	06.70.31.02.96
Ogec école St-Louis	Anthony Le Blay	Cassac	06.70.92.15.50
Plein air	Raymonde Moisan	Rue Théodore Botrel	06.33.65.98.89
Raj	Marion Allain	St Tréhan	06.87.74.83.05
Sport Culture Loisir	David Gicquel	3, rue des Sabotiers	02.97.22.46.69
Saint Fiacre	Bernard Le Breton	Mairie	02.97.22.43.19
Uar	Jérôme Boullé	Rue des Sabotiers	02.97.22.46.74

Commerçants

Pizzeria Le garage	Lacabe/Le Quintrec	Le Bois de Lambilly	02.97.22.47.47
La Poêlée Bretonne	Benaim Myriam	2, rue Anne de Bretagne	02.97.22.42.15
Distributeur de Baguette	Petitpas	Moréac	02.97.60.07.89

Artisans/professions libérales

Salon de coiffure	Emilie CHEVAL	12 rue Anne de Bretagne	02-97-70-42-64
Peintre	Alain PASCO	4, rue Dom Nogues	02-97-22-48-67
Couvreur	Cyrille MAHIEUX	La Bottine	02-97-22-41-71
Menuisier	A.G.E.S. Etienne-Demay	Rue Duguesclin	09-62-31-24-59
	BRIENT-KERESPARS	Kergal	02-97-70-41-18
Plombier Chauffagiste	Yann CHASLES	9 rés Les Pins	02-97-70-40-31
Multi-services	Rémi LEROY	11, rue du Stade	06-46-71-44-83
	Matthew CHALK	Kerropert	02-97-70-40-02
Platrier	Jean-Marc LE BOT	Le Pont St-Fiacre	02-97-38-63-61
Travaux Publics	Anthony LE BLAY	Cassac	02-97-22-49-92
Educ' Toutou	Emmanuelle LE BIHAN	Le Pont-Roport	02-97-70-42-12
Croc & Co	Aude LAUREAU	Coëtdevent	06-11-20-88-70
Informatique Express	Hervé BREDOLESE	La Bottine	06-80-06-15-53
GV2S ambulance	Freddy GERARD	10 rue Anne de Bretagne	02-97-60-32-70
Taxis	GAUTIER	Cassac	02-97-22-39-60
G.S.I. (siège à PARIS)	Béatrice LE METAYER	Saint-Fiacre	02-97-72-12-08
Funérarium	Jean-Christian LAMOUR	Le Resto	02-97-22-40-95
Sablères L.G.O.		Le Moulin	02-97-22-42-27
Géomètre-expert	Bernard LE BRETON	rue Charles de Foucauld	02-97-22-43-14
Infirmiers	Nicole LE BIHAN	38 rue Anne de Bretagne	02-97-22-49-53
	Alain SAUTREAU	38 rue Anne de Bretagne	

Services

<u>Services médicaux de garde</u> En semaine de 20h à 08h/jours fériés Le Week end du Samedi 13h au Lundi 08h	02.97.68.42.42 ou Le 15 ou le 18 en cas d'urgence
Pharmacie	3237 (0,34€mn)
<u>Déchetterie de Réguiny</u> Ouvert du Lundi et Mercredi : 15h/18h et Samedi : 9h30-12h30	0800 21 21 06
<u>Mairie de Radenac</u> Ouvert du Lundi au Vendredi : 08h30-12h30 et Samedi : 9h-12h	02.97.22.43.19 Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition pour un rendez-vous soit le mardi matin ou le samedi matin
<u>Bureau de poste de Radenac</u> Ouvert du lundi au vendredi : 09h-12h/14h-16h Le samedi : 09h-12h	02.97.22.42.01 Levée du courrier du lundi au vendredi : 15h Le samedi : 11h30
Ecole Saint louis - 13 rue du stade	02.97.22.46.96
Cantine scolaire - Salle des Lutins	02.97.22.41.13



Préparation et décoration de la salle St fiacre par le comité des fêtes pour le réveillon de la St Sylvestre



Galette des Rois club de Gym et Musculation



Club de foot : Nous sommes Charlie

Prochaine parution du Bulletin : Avril 2015

Mairie de Radenac : contact : 02.97.22.43.19 / site : www.Radenac.fr